



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÎLE D'ORLÉANS

Procès-verbal d'une session du conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, séance ordinaire du 3 mai 2021 tenue en huis clos à 20 h, sous la présidence de Monsieur Sylvain Bergeron, maire.

Sont présents: M. Sylvain Bergeron	→	Maire
M. Claude Rousseau	→	Conseiller
M. François Pichette	→	Conseiller
Mme Nathalie Vézina	→	Conseillère
Mme Caroline Turgeon	→	Conseillère
M. Alain Dion	→	Conseiller
M. Patrick Noël	→	Conseiller

et tous formant quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Nicolas St-Gelais, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2021-05-01-00

La séance est ouverte à 20 h par Monsieur le maire Sylvain Bergeron. Il constate la régularité de l'assemblée avec six conseillers (ères) présents (es) et souhaite la bienvenue à tous.

Considérant les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de la COVID-19 ;

Le conseil siège à huis clos et les membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter par la voie de l'application Zoom. Cette séance sera publicisée dès que possible sur le site internet, permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-05-02-00

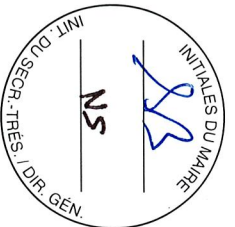
Il est proposé par Madame Caroline Turgeon
appuyé par Madame Nathalie Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE.....6002
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....6002
3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL.....6003
 - 3.1 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 20216003
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....6004
 - 4.1 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois6004
 - 4.2 Acception d'une offre de service : Système d'alarme6004

6002



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

4.3	Rémunération et embauche : Personnel électoral	6005
4.4	Ajustement : Administration.....	6005
5.	SÉCURITÉ PUBLIQUE	6006
6.	TRANSPORT	6006
6.1	Mandat : Dénéigement.....	6006
7.	HYGIÈNE DU MILIEU	6007
8.	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	6007
9.	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	6007
9.1	Acceptation d'une offre de service : Entretien paysager	6007
9.2	Acceptation d'une offre de service : Fourniture de plantations	6007
9.3	Demande de dérogation mineure : 1670 Chemin Royal	6008
9.4	Acceptation d'une offre de service : Association forestière des deux rives (AF2R) ...	6009
10.	LOISIRS ET CULTURE	6009
10.1	Embauche : Moniteurs et accompagnatrice au camp de jour Multisports 2021	6009
10.2	Adoption du plan d'action : Politique familiale 2021-2023.....	6010
11.	CORRESPONDANCE.....	6011
12.	SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS	6012
13.	DIVERS	6012
14.	PÉRIODE DE QUESTIONS	6012
15.	LEVÉE DE LA SÉANCE	6012

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021

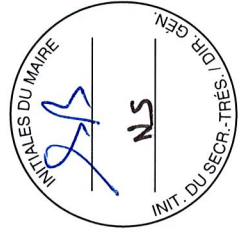
2021-05-03-01
CONSIDÉRANT la tenue d'une séance ordinaire le 6 avril 2021 ;
CONSIDÉRANT que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal
préalablement à la présente séance ;

Il est proposé par Monsieur Patrick Noël
appuyé par Monsieur Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021 tel que rédigé.

6003



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2021-05-03-01

Document déposé : 2021-05-03-01-01

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois

2021-05-04-01

CONSIDÉRANT l'étude des comptes par les élus préalablement à la présente séance ;

Il est proposé par Madame Nathalie Vézina
appuyé par Monsieur Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT :

1. Approuver tel que présenté le rapport des dépenses autorisées et payées de 56 885,51 \$ pour le mois d'avril 2021.

2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Documents déposés : 2021-05-04-01

2021-05-04-01-01

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Acceptation d'une offre de service : Système d'alarme

2021-05-04-02

CONSIDÉRANT la recommandation du responsable des travaux publics ;

Il est proposé par Monsieur Alain Dion
appuyé par Madame Nathalie Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT :

1. Accepter la soumission 9799 de Sécurité Digitech au montant de 7 654,16 \$ plus les taxes applicables pour remplacer des caméras et le système de contrôle d'accès au Logisport, au bureau municipal et au garage municipal, tel que présenté.

2. Accepter la soumission 9799 de Sécurité Digitech pour le raccordement du Logisport, du bureau municipal et du garage municipal à la centrale d'alarme.

3. Mandater la direction générale à effectuer ou faire effectuer les démarches requises auprès d'Alarme DAG inc. concernant le code d'utilisateur.

4. Mettre fin au contrat avec le fournisseur actuel, Alarme DAG inc.

5. Financer les travaux de fourniture et d'installation des équipements admissibles à même le fonds de roulement sur une période de 3 ans.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÎLE D'ORLÉANS**

N° de résolution
ou annotation

6. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Documents déposés : 2021-05-04-02

2021-05-04-02-01

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-05-04-03

4.3 Rémunération et embauche : Personnel électoral

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 72 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le président d'élection doit nommer un secrétaire d'élection avant de donner l'avis d'élection ;

CONSIDÉRANT que le président d'élection peut requérir, à titre temporaire, les services de toute autre personne dont il juge avoir besoin pour la tenue de l'élection ;

CONSIDÉRANT que conseil de la municipalité peut établir un tarif de rémunération ou d'allocation ;

CONSIDÉRANT que les élections générales auront lieu le 7 novembre prochain

Il est proposé par Madame Nathalie Vézina
appuyé par Monsieur François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Fixer la rémunération des membres du personnel électoral tel que déposé au document 2021-05-04-03-01.

2. Nommer Madame Véronique Gravel à titre de secrétaire d'élection.

3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Documents déposés : 2021-05-04-03

2021-05-04-03-01

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

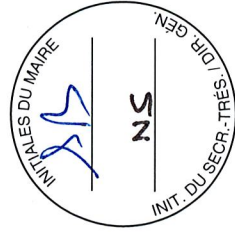
2021-05-04-04

4.4 Ajustement : Administration

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2020-07-04-03 « Modification : Politique des ressources humaines » remplaçant les descriptions de tâches pour l'ensemble de l'organisation municipale ;

CONSIDÉRANT l'évaluation exhaustive des emplois par points et facteurs ;

CONSIDÉRANT que de nombreux travaux qui étaient réalisés à l'externe sont dorénavant exécutés par les ressources à l'interne ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

Il est proposé par Madame Caroline Turgeon
appuyé par Monsieur Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Effectuer la modification déposée à la rémunération du personnel municipal (document 2021-05-04-04-01) et ce, à compter du 4 mai 2021.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Documents déposés : 2021-05-04-04

2021-05-04-04-01

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6. TRANSPORT

6.1 Mandat : Déneigement

2021-05-06-01

CONSIDÉRANT que la Municipalité requiert des soumissions pour le déneigement et le déglacage des rues municipales, du trottoir, des citernes et des stationnements municipaux ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite aller en appel d'offres dans le but d'octroyer un mandat pour les travaux prévus, selon le processus d'appel d'offres sur invitation ;

Il est proposé par Monsieur François Pichette
appuyé par Monsieur Alain Dion

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

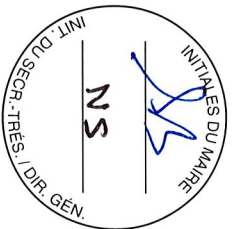
1. Mandater le directeur général d'effectuer une demande de prix auprès de fournisseurs externes afin d'octroyer un contrat pour le déneigement et le déglacage des rues et avenues municipales, du trottoir, des citernes et des stationnements municipaux.
2. Publier la demande d'appel d'offres par invitation auprès des trois (3) fournisseurs suivants :
 - Déneigement Y Tailleur
 - Déneigement Dave Morin
 - Ferme J. C. Prémont & fils inc.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Documents déposés : 2021-05-06-01

2021-05-06-01-01

2021-05-06-01-02

6006



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

2021-05-06-01-03
2021-05-06-01-04
2021-05-06-01-05

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. HYGIÈNE DU MILIEU

8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

9.1 Acceptation d'une offre de service : Entretien paysager

2021-05-09-01

Madame la conseillère Caroline Turgeon manifeste un possible intérêt dans ce dossier, s'abstient de participer aux délibérations, d'influencer le vote sur cette question et également de voter.

CONSIDÉRANT les besoins de la Municipalité pour l'entretien de ses espaces verts ;

CONSIDÉRANT que la MRC de l'Île d'Orléans (ci-après « la MRC ») a manifesté son souhait d'obtenir des soumissions pour éventuellement procéder à la fourniture de services d'entretien de ses espaces verts ;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2021-03-09-02 « Appel d'offres : Entretien paysager » ;

Il est proposé par Monsieur Patrick Noël
appuyé par Monsieur François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Accepter l'offre de service de Entretien David Gosselin pour l'entretien des espaces verts de la Municipalité pour un montant total de 10 920,00 \$ plus les taxes applicables (excluant la portion facturée à la MRC).

2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Documents déposés : 2021-05-09-01
2021-05-09-01-01

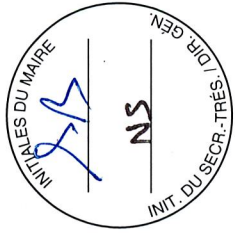
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Acceptation d'une offre de service : Fourniture de plantations

2021-05-09-02

CONSIDÉRANT les besoins de la Municipalité pour la fourniture de plantations ;

6007



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que la MRC de l'Île d'Orléans (ci-après « la MRC ») a manifesté son souhait d'obtenir des soumissions pour éventuellement procéder à l'acquisition de plantations ;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2021-03-09-02 « Appel d'offres : Entretien paysager » ;

Il est proposé par Monsieur Patrick Noël
appuyé par Monsieur François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT :

1. Accepter l'offre de service des Fleurs de l'Île, soumission 2021 02-S pour la fourniture de plantations de la Municipalité pour un montant total de 1 042,45 \$ plus les taxes applicables (excluant la portion facturée à la MRC).

2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Documents déposés : 2021-05-09-02
2021-05-09-02-01

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-05-09-03

9.3 Demande de dérogation mineure : 1670 Chemin Royal

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du terrain situé au 1670 chemin Royal visant à permettre la construction d'un gazebo qui ne respecte pas la superficie maximum ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT la nature, l'effet et l'importance de la dérogation ;

CONSIDÉRANT qu'il y a moyen de faire le projet autrement en respectant les règlements municipaux ;

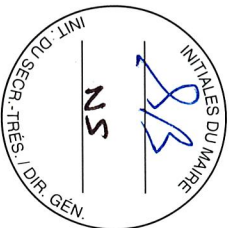
CONSIDÉRANT le précédent que cette demande de dérogation mineure pourrait causer ;

Il est proposé par Madame Nathalie Vézina
appuyé par Monsieur François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT :

1. Refuser la demande de dérogation mineure déposée par la propriétaire du terrain situé au 1670 chemin Royal visant à permettre la construction d'un gazebo qui ne respecte pas la superficie maximum.

2. Transmettre une copie de la présente résolution au requérant et à la MRC de l'Île d'Orléans.



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÎLE D'ORLÉANS

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans**

3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Documents déposés : 2021-05-09-03

2021-05-09-03-01
2021-05-09-03-02
2021-05-09-03-03

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 9.4 **Acceptation d'une offre de service : Association forestière des deux rives (AF2R)**

2021-05-09-04

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans a proposé à l'Association forestière des deux rives (AF2R) de lui produire une offre de service pour de l'animation lors d'une distribution de plants d'arbres prévue le 5 juin 2021 à l'Espace Félix-Leclerc ;

CONSIDÉRANT l'offre de service acheminée à la Municipalité et proposant, comme demandé, trois (3) options d'animations différentes ;

Il est proposé par Monsieur Patrick Noël
appuyé par Monsieur Alain Dion

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Accepter l'offre de service proposée par l'Association des deux rives en choisissant l'option numéro 1, soit le Rallye de la nature sans animation.
2. Procéder au paiement de 270,00 \$, sans taxe applicable, tel que rédigé dans l'offre de service.
3. Effectuer l'achat d'un prix de participation auprès de l'AF2R (avec option).
4. Coordonner la planification et le déroulement de l'activité en collaboration avec le personnel de l'Espace Félix-Leclerc.
5. Diffuser l'information au sujet des activités entourant la distribution d'arbres du 5 juin 2021 via les plateformes de communication de la Municipalité.
6. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2021-05-09-04

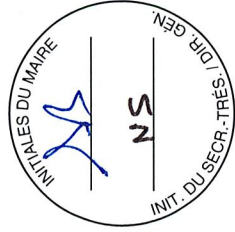
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. LOISIRS ET CULTURE

- 10.1 **Embauche : Moniteurs et accompagnatrice au camp de jour Multisports 2021**

2021-05-10-01

6009



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT la publication des offres d'emplois de « moniteur(trice) au camp de jour » et « d'accompagnateur(trice) au camp de jour » sur le site Internet de la Municipalité, dans les journaux Autour de l'Île et dans le Clin d'œil ;

CONSIDÉRANT la nécessité de combler cinq (5) postes au camp Multisports pour l'été 2021 en vertu de l'organigramme de la Municipalité en vigueur.

Il est proposé par Madame Caroline Turgeon
appuyé par Monsieur François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Autoriser l'embauche de Madame Justine Leblond à titre de monitrice au camp de jour.
2. Autoriser l'embauche de Madame Laura Bourdeau à titre de monitrice au camp de jour.
3. Autoriser l'embauche de Madame Alexa Lapointe à titre de monitrice au camp de jour.
4. Autoriser l'embauche de Madame Mariloup Landry à titre de monitrice au camp de jour.
5. Autoriser l'embauche de Madame Maude Tremblay à titre d'accompagnatrice au camp de jour.
6. Assortir ces embauches aux conditions prévues dans la Politique de gestion des ressources humaines en vigueur.
7. Le salaire des moniteurs(trices) au camp de jour est fixé selon la grille salariale du camp de jour en vigueur.
8. Le salaire de l'accompagnatrice au camp de jour est fixé à 15,50 \$ / l'heure.
9. Autoriser ces embauches sous conditions d'un nombre suffisant d'inscriptions au camp de jour (clientèle régulière et clientèle avec des besoins particuliers).
10. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

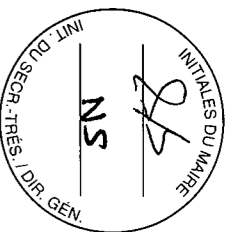
Document déposé : 2021-05-10-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2 Adoption du plan d'action : Politique familiale 2021-2023

2021-05-10-02

CONSIDÉRANT l'adoption de la politique familiale en 2018-2020 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'adoption de la politique familiale mise à jour, de même que du plan d'action qui l'accompagne ;



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÎLE D'ORLÉANS

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par l'élu responsable des questions familiales et aînés, par la responsable des communications et par la direction générale ;

CONSIDÉRANT le programme de soutien aux Politiques Familiales Municipales (PFM) et le programme de soutien à la démarche Municipalité Amie Des Aînés (MADA) du ministère de la Famille et des Aînés qui poursuivent l'objectif d'améliorer le soutien accordé aux familles et aux aînés pour ainsi leur permettre de mieux profiter du milieu dans lequel ils vivent ;

Il est proposé par Madame Caroline Turgeon
appuyé par Monsieur Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Adopter le plan d'action de la politique familiale pour les trois années à venir en effectuant les modifications suivantes :
 - a. Remplacer le mot « Former » par « Mettre sur » à la 3^e action de l'objectif « Améliorer l'offre de services de la bibliothèque »;
 - b. Remplacer le terme « sur l'Île » par « Saint-Pierre »;
 - c. Corriger les fautes de frappe qui ne changent en rien le sens de l'action ou l'objectif;
 - d. Ajouter l'action « Promouvoir le site Internet et la page Facebook de la Municipalité » sous l'objectif « Améliorer les outils de communications municipaux actuels ».
2. Transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de l'Île d'Orléans et à la responsable des communications.
3. Demander au conseil des maires et à la MRC de déposer, conjointement avec l'ensemble des cinq autres municipalités de l'Île d'Orléans, une demande de financement pour les programmes PFM et MADA.
4. Accepter, tel qu'en 2018-2020, que les travaux soient réalisés sous la coordination de la MRC de L'Île-d'Orléans.
5. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

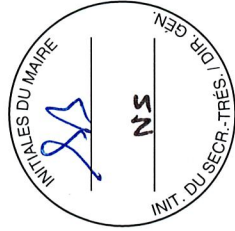
Document déposé : 2021-05-10-02
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. CORRESPONDANCE

La liste de la principale correspondance reçue durant le mois d'avril 2021 est déposée.

2021-05-11-00

Document déposé : 2021-05-11-00



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

12. SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS

2021-05-12-00

Les élus qui le souhaitent présentent les développements survenus dans leurs dossiers respectifs depuis la dernière séance ordinaire de ce conseil.

13. DIVERS

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

2021-05-14-00

À 20 h 37, Monsieur le maire précise qu'aucun citoyen n'a envoyé de questions avant la présente séance.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-05-15-01

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé ;

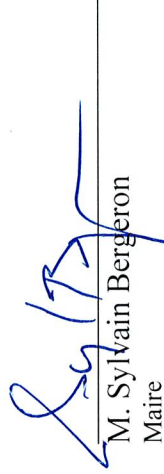
Il est proposé par Madame Caroline Turgeon
appuyé par Madame Nathalie Vézina

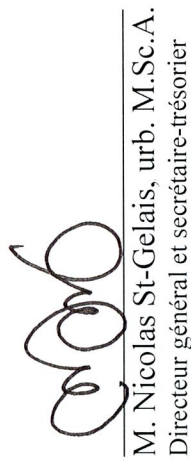
ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. De lever la séance à 20 h 37.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

En signant le présent procès-verbal, Monsieur le maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de véto.¹


M. Sylvain Bergeron
Maire


M. Nicolas St-Gelais, urb. M.Sc.A.
Directeur général et secrétaire-trésorier

¹ **Note au lecteur :** Monsieur le maire ou toute autre personne qui préside une séance du conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).
Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution inclut le vote de Monsieur le maire. Une mention spéciale sera ajoutée pour signaler l'expression de s'abstenir de voter de Monsieur le maire ou du président de la séance, le cas échéant.